

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session automne 2017

<p>POL 4460-50 Forces Transnationales Vendredi 9h30-12h30</p>
--

Chargé de cours : Chalmers LaRose
Local : A-3640
Heures de disponibilité : sur rendez-vous
Courriel : larose.chalmers@uqam.ca

Descriptif du cours

Analyse des principaux organismes internationaux non gouvernementaux : entreprises transnationales, internationales syndicales et politiques, organisations non gouvernementales de caractère culturel, scientifique, religieux et leur rôle dans la politique internationale.

Objectifs du cours

Ce cours explore le rôle, l'impact ainsi que l'influence des acteurs non étatiques dans la politique mondiale. Des réseaux de contestation aux réseaux d'indignation et d'espérances, les acteurs non étatiques - constitués par un ensemble d'acteurs, groupes ou mouvements transnationaux - représentent une nébuleuse d'organisations et d'associations qui, en principe, ne sont pas créées et régies par un gouvernement ni ne s'inscrivent dans une réalité nationale particulière.

Pour plusieurs internationalistes, on serait en train d'assister à une mondialisation de la société civile, à une internationalisation de la politique nationale ou encore à une privatisation de la gouvernance. De tels constats tendent à corroborer la thèse de la pertinence de la politique transnationale à l'heure de l'interconnexion globale. L'étude des acteurs non-étatiques en tant que forces transnationales demeure, à ce titre, indispensable à un examen approfondi de la nature complexe du milieu international.

Notre but premier est d'explorer la nature du pouvoir et de l'influence acquis par les acteurs et phénomènes transnationaux dans l'analyse et la compréhension de la politique mondiale. Aujourd'hui, au même titre que les États, les acteurs non étatiques participent à la vie internationale; ils sont présents dans les grands forums internationaux, interviennent dans les questions et débats internationaux et se prononcent de manière soutenue sur les décisions importantes qui concernent tant la résolution des problèmes mondiaux que l'avenir de la planète. Par-dessus tout, ils adoptent des stratégies et actions pour transformer l'environnement international.

En quoi, et comment, l'accumulation de pouvoir par ces acteurs sur la scène internationale transforme-t-elle les relations internationales ? Dans quelle mesure constituent-ils des forces susceptibles de jouer un rôle déterminant et incontournable sur l'échiquier international ? Dans quels secteurs, espaces, enjeux, sites, l'impact de leurs activités et initiatives se fait-il le plus ressentir ?

Le cours explorera ces différentes questions à travers un examen rigoureux au sujet de l'articulation des acteurs non étatiques dans les affaires internationales. Les initiatives, activités, actions et manifestations concrètes de ces acteurs seront étudiées à la lumière de quelques enjeux internationaux contemporains spécifiques.

Matériel pédagogique

Les ouvrages suivants sont essentiels à une pleine participation au cours et à l'atteinte des objectifs fixés.

Chalmers LaRose *L'odyssée transnationale : enjeux, acteurs sites. Une perspective minimaliste*, Presses de l'université du Québec, 2008

Sidney Tarrow *The New Transnational Activism*, Cambridge University Press, 2005

Daphné Josselin et William Wallace (eds) *Non-State Actors in World Politics*, New York: Palgrave, 2001.

Un recueil de textes est disponible à la COOP. Il est fondamental que les étudiants fassent les lectures prévues à chaque séance.

Exigences et évaluation

Le cours requiert au préalable une certaine familiarité avec les fondements théoriques et historiques des relations internationales. Les étudiants sont priés d'assister régulièrement aux différentes séances et de participer pleinement aux discussions prévues en classe. Les exigences de l'évaluation sont les suivantes :

Comptes-rendus de lecture : 2 x 10 = 20 %

Étude de cas (Travail de groupe) : 20%

Examen Intra : 30 %

Examen de fin de session : 30%

1. Deux comptes-rendus de lecture (2 x 10 = 20%)

Vous devez rédiger deux comptes rendus de lecture. Chaque compte rendu de lecture portera sur deux des textes prévus lors des séances de présentation des études de cas. Chaque compte-rendu compte pour **10 points** de l'évaluation finale, ce qui équivaut à un total de **20 points**. Vous devrez remettre le compte rendu le jour correspondant à la séance choisie, soit entre le 29 septembre au 8 décembre. Aucun retard ne sera accepté.

Le compte rendu doit être écrit dans un texte continu, contenir au maximum cinq (5) pages à interligne double et refléter les points suivants :

1. Le problème étudié par l'auteur (la perspective théorique s'il y a lieu)
2. La thèse centrale de l'auteur, c'est-à-dire le point de vue défendu
3. L'argumentaire : quels sont les arguments (factuels ou théoriques) avancés par l'auteur au soutien de son point de vue et la manière dont il y parvient ? Quel est le contenu de l'argument ?
4. Une brève appréciation finale : Les arguments présentés par chaque auteur permettent-ils de comprendre le sujet traité ? Sont-ils convaincants ou non et pourquoi? Quels sont les points de ressemblance, ou de dissemblance s'il y a lieu, entre les articles choisis?

Date de remise : le jour même de la séance. Pour ce faire, l'étudiant (e) doit choisir ses deux séances (en mentionnant les dates) dès le deuxième cours et communiquer cette information au professeur.

Critères d'évaluation de chaque compte-rendu:

Introduction au problème posé par l'auteur: 1 points

Thèse défendue par l'auteur : 1 points

Argumentaire : 3 points

Appréciation finale : 3 points

Qualité du travail dans son ensemble : 2 points

2. Étude de cas en groupe (30%)

Les études de cas seront présentées lors des séances prévues du 31 octobre au 5 décembre. Pour chaque séance, un certain nombre de cas correspondant à un acteur non étatique, un mouvement social transnational ou une campagne transnationale y seront explorés. Les étudiants se constitueront en groupe de TROIS (3) afin d'effectuer un travail en commun sur le sujet choisi.

Cet exercice est à la fois descriptif et analytique; il ne vise pas à prouver une hypothèse, ni à défendre une thèse. Toutefois celui-ci doit tout aussi bien proposer certaines pistes de réflexion autour du sujet débattu.

Le travail doit contenir entre 10-15 pages (interligne double). Il vaut pour 30% de la note finale. Dès le deuxième cours, les étudiants devront commencer par former leur groupe et me communiquer le thème ou sujet choisi ainsi que les noms des participants. Ils présenteront les résultats de leur recherche en classe le jour de la séance choisie, soit entre les séances du **3 novembre au 8 décembre** inclusivement.

3. Examen de mi-session (20%) Vous répondrez à quelques questions portant sur la matière vue au cours de la première partie du cours.

4. Examen final (travail devant être réalisé à la maison, 30%). L'examen portera sur une question de fond relative à la problématique transnationale contemporaine. Il vise à mesurer votre degré de compréhension des outils analytiques, et leur application, ainsi que votre capacité de synthèse.

Trois questions d'examen seront proposées le 5 décembre. Vous devrez répondre à UNE de ces questions par un développement long (10-12 pages MAXIMUM). La réponse à la question choisie devra être remise dans la huitaine, soit le 12 décembre. Le texte devra respecter les règles de présentation d'usage en vigueur

au département, y compris la page de couverture, la pagination, les citations et les références.

PLAN DU COURS

8 septembre

Introduction générale - Présentation du cours et organisation de la session

I. Appréhender les acteurs non-étatiques transnationaux : outils conceptuels et trajectoires analytiques

15 septembre – Flux transnationaux, acteurs non-étatiques et relations transnationales

Bertrand Badie et Marie Claude Smouts, « La montée des flux transnationaux » in Badie et Smouts *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*, 3ème édition, Paris, Dalloz : Presses des Sciences Po, 1999, p. 65-103.

Jessica T. Mathews "Power Shift: The Rise of Global Civil Society" *Foreign Affairs*, Vol.76, No.1, Jan/ Fév 1997, p. 50-66.

Robert Keohane et Joseph Nye, "Transnational Relations and World Politics: An Introduction", *International Organization*, Vol 25, No 3, été 1971, p. 329-349.

22 septembre – Outils conceptuels et analytiques

Chalmers Larose, « L'univers spatial des acteurs non étatiques » in *L'odyssée transnationale : enjeux, acteurs sites. Une perspective minimaliste*, Presses de l'université du Québec, 2008, p. 15-50.

Sidney Tarrow, "Rooted Cosmopolitans and Transnational Activists" in *The New Transnational Activism*, Cambridge University Press, 2005, p. 35-56.

II. Les acteurs non étatiques et la problématique de la régulation internationale

29 septembre – Régulation au-delà de l'État: Les organisations non-gouvernementales et les groupes de pression

L. Bensahel-Perrin, J. Fontanel, B. Corvaisier-Drouart « Le mouvement des ONG : un acteur important sur la scène internationale » in *Les Organisations internationales ou l'homme au cœur d'une mondialisation solidaire*, chapitre I, L'Harmattan, 2009, p. 17-42.

Bob Reinalda, "Private in Form, Public in Purpose: NGO's in International Relations Theory" in Bas Arts, Math Noortman et Bob Reinalda (éd) *Non-State Actors in International Relations*, Ashgate, 2001, p. 11-40.

Samy Cohen, « ONG, altermondialistes et société civile internationale », *Revue française de science politique*, Vo 54, No 3, 2004, p. 379 à 397.

Lectures complémentaires

McGann James G., « L'influence grandissante des think tanks américains dans le processus d'élaboration des politiques de sécurité contemporaines », *Revue internationale et stratégique*, 2011/ 2 n° 82, p. 119-126.

Daniel Sabbagh et Justin Vaisse « Ethnicité et politique étrangère aux Etats-Unis » *Critique internationale* No 11, avril 2001.

Pierre Micheletti "Le monopole occidental des ONG ne répond plus aux équilibres du monde"

http://www.lemonde.fr/international/article/2016/05/21/le-monopole-occidental-des-ong-ne-repond-plus-aux-equilibres-du-monde_4923661_3210.html

6 octobre – Régulation au delà de l'État: les firmes transnationales

Christian Chavagneux, « Les multinationales définissent-elles les règles de la mondialisation ? » *Politique étrangère*, automne 2010, p. 553-563

Rodney Bruce Hall et Thomas J. Biersteker "The Emergence of Private Authority in the International System" in Hall and Biersteker (eds) *The Emergence of Private Authority in Global Governance*, Cambridge: Cambridge University Press, 2002: 3-22

13 octobre – Au-delà du territoire : Société civile transnationale et altermondialismes

Pouliny Béatrice, « Acteurs et enjeux d'un processus équivoque » La naissance d'une « internationale civile », *Critique internationale*, 2001/ 4 no 13, p. 163-176.

Fougier Eddy, « L'altermondialisme, vingt ans après : la grande désillusion », *Revue internationale et stratégique*, 2014/ 1 n° 93, p. 63-71.

Cristina-Flesher Fominaya « The Arab Spring, Indignados, Occupy : A Global Wave of Protest » in *Social Movements and Globalization : How Protests, Occupations, & Uprisings are Changing the World*, Palgrave MacMillan, 2014, 248p.

Lecture complémentaire

Manuel Castells « Occupy Wall Street: Harvesting the Salt of the Earth » in *Networks of outrage and Hope : Social Movements in the Internet Age*, Polity Press 2016, p. 159-219.

20 octobre – EXAMEN INTRA (EN CLASSE)

27 octobre – Semaine de lecture

III. Enjeux et défis de la politique transnationale des acteurs non-étatiques

3 novembre – Transnationalisme syndical

Marc-Antonin Hennebert et Mélanie Dufour-Poirier « L'action collective au sein des alliances syndicales internationales: deux études de cas contrastées » *Relations industrielles / Industrial Relations*, vol. 68, n° 1, 2013, p. 3-24.

Reynald Bourque « L'action syndicale internationale et transnationale dans le contexte de la mondialisation », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 20, n° 2, 2008, p. 37-51.

Collombat, Thomas « Qu'est devenu l'internationalisme syndical ? » in Thierry Drapeau et Pierre Beaudet (dirs) *L'Internationale sera le genre humain ! De l'Association internationale des travailleurs à aujourd'hui*, St Joseph du Lac : M Éditeur, 2015. 239-254.

Lecture complémentaire

Daphné Josselin “Back to the Front Line? Trade Unions in a Global Age” in Daphné Josselin et William Wallace (éds.) *Non-State Actors in World Politics*, New York: Palgrave, 2001, p. 169-186 (Disponible à la réserve)

Études de cas : Confédération syndicale internationale; IndustriALL global union; ISP – Internationale des services publics Fédération internationale des travailleurs du textile, du vêtement et du cuir; Fédération internationale des journalistes;

Actions Consommateurs Travailleurs/ Campagne vêtements propres; Campagne internationale pour l’annulation de la dette; Le Mouvement OCCUPY; Le Mouvement en faveur d’un commerce juste; Worker’s Rights Consortium.

10 novembre – Crime organisé transnational

Favarel-Garrigues Gilles, « La criminalité organisée transnationale : un concept à enterrer ? », *Altern. économiques / L'Économie politique*, n° 15, 2002/ 3, pp. 8-21.

H. Richard Friman « Le pouvoir étatique et le crime organisé transnational », *Altern. économiques / L'Économie politique*, n° 15, 2002/ 3, pp. 38-57.

Lecture complémentaire

Mark Galeotti, “Underworld and Upperworld: Transnational Organized Crime and Global Society” in Daphné Josselin et William Wallace (éds.) *Non-State Actors in World Politics*, New York: Palgrave, 2001, p. 203-217. (Disponible à la réserve)

Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et protocoles s’y rapportant – Texte intégral
<https://www.unodc.org/pdf/cld/TOCebook-f.pdf>

Sujets pour études de cas : Transparency International; Le comité international pour les droits des prostituées; Réseau/ Network Tax Justice; La campagne Stop Paradis fiscaux.

Global Financial Integrity (GFI)

17 novembre – Mercenaires, sous-traitants et sécurité internationale

Amhed Shamina et Porter M. David « NGOs and International Security » in *NGOs and International Relations*, chapitre 8, Kumarian Press, Bloomfield CT, 2006, pp. 153-182.

Chrisitopher Coker, “Outsourcing War” in Daphné Josselin et William Wallace (ed.) *Non-State Actors in World Politics*, New York: Palgrave, 2001, p. 189-202.
(Disponible à la réserve)

Lectures complémentaires

Luc Mampaey et Mehdi Mekdour *La guerre en sous-traitance : l'urgence d'un cadre régulateur pour les sociétés militaires et de sécurité privées*, Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité, Bruxelles, 2010/ 2.

<http://archive.grip.org/fr/siteweb/images/RAPPORTS/2010/2010-2.pdf>

LE DOCUMENT DE MONTREUX sur les obligations juridiques pertinentes et les bonnes pratiques pour les États en ce qui concerne les opérations des entreprises militaires et de sécurité privées pendant les conflits armés

https://www.icrc.org/fre/assets/files/other/icrc_001_0996.pdf

Sujets pour étude de cas : Mouvement anti-nucléaire; Campagne internationale pour l'interdiction des mines anti-personnelles; Le Réseau d'action international sur les armes légères

24 novembre – Droits humains, liberté de l'information et solidarité internationale

Eric Poinot, « Vers une lecture économique et sociale des droits humains : l'évolution d'Amnesty International », *Revue française de science politique*, Vol 54, No 3, 2004, p. 399 à 420

Phillip M. Ayoub, David Paternotte, « L'International Lesbian and Gay Association (ILGA) et l'expansion du militantisme LGBT dans une Europe unifiée », *Critique internationale* 2016/ 1 (N° 70), p. 55-70.

Chalmers LaRose « Redonner de l'espoir. L'improbable gouvernance de la solidarité internationale » in Joseph Yvon Thériault (dir.) *L'humanitaire : de l'idée d'humanité aux crises humanitaires*, Montréal: Athéna Éditions, 2015, p. 49-69.

Lecture complémentaire

V. Spike Peterson et Anne Sisson Runyan, "The Politics of Resistance: Women as Nonstate, Antistate, and Transstate Actors" in Louise Amoore *The Global Resistance Reader*, London, Routledge, 2005, p. 226-243.

Dossier Spécial, Monde Diplomatique, novembre 2012

Droits des minorités sexuelles, un combat devenu mondial, novembre 2012, p. 14-15

<http://www.monde-diplomatique.fr/2012/11/CASTRO/48345>

<http://www.monde-diplomatique.fr/2012/11/CASTRO/48346>

Sujets pour études de cas : Médecins sans frontières ; Médecins du monde ; Amnesty International ; Comité international de la Croix Rouge ; Anonymous ; WIKILEAKS ; ICANN ; Le Réseau mondial pour la liberté d'expression ; Mouvement pour le logiciel libre ; Mouvement international contre la corruption ; L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives ; Le Processus de certification de Kimberley.

1^{er} décembre – Environnement

Ollitrault Sylvie, « Des plantes et des hommes : de la défense de la biodiversité à l'altermondialisme », *Revue française de science politique*, 2004/ 3 Vol. 54, p. 443-463.

Nadège Fréour, « Le positionnement distancé de Greenpeace », *Revue française de science politique*, Vo 54, No 3, 2004, p. 421 à 442

Lecture complémentaire

Amhed Shamina et Porter M. David « NGOs and Global Environmental Activism » in *NGOs and International Relations*, Kumarian Press, Bloomfield CT, 2006, pp. 209-235.

Sujets pour études de cas : Réseau Action Climat ; Les Amis de la Terre ; The Forest Stewardship Council (écolabellisation dans le domaine du bois et de la gestion des forêts) ; The Marine Stewardship Council, (écolabellisation dans le domaine marin et des pêches) ; The Global Reporting Initiative ; International Federation of Organic Agriculture Movements ; Réseau Slow Food.

8 décembre – Transnationalisme religieux

« The catholic Church as a Transnational Actor » in Daphné Josselin et William Wallace (éd.) *Non-State Actors in World Politics*, New York: Palgrave, 2001, p. 41-58.

Colonomos, Ariel, (1999) « Évangélistes en réseaux : la lusophonie à l'épreuve de la latinité en Amérique », *Lusotopie*, pp. 347-354. Disponible à : [http:// www.lusotopie.sciencespobordeaux.fr/ colonomos.pdf](http://www.lusotopie.sciencespobordeaux.fr/colonomos.pdf)

Lecture complémentaire

Mark Juergensmeyer, “The global dimension of religious terrorism” in Rodney Bruce Hall et Thomas J. Biersteker (éds) *The Emergence of Private Authority in Global Governance*, Cambridge University Press, 2002, p. 141-157

Sujets pour études de cas : Les mouvements chrétiens ; Les mouvements musulmans ; Les mouvements juïques ; Les mouvements bouddhistes ; Les sectes.

15 décembre – Fin de la session. Remise du travail final

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :
514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.